

Procès-verbal d'assemblée générale

Les membres de l'association La Licorne Joueuse, se sont réunis en assemblée générale le 1er octobre 2014 à 19h à Ambérieu en Bugey.

A l'assemblée de ce jour, 15 membres à jour de cotisation étaient présents et/ou représentés (Liste des participants en annexe).

Mme Sandrine MOUILLAC, en qualité de Présidente, préside l'assemblée, et M Vincent CHABANIS en est nommé secrétaire.

Après rappel de l'ordre du jour par le président et lecture faite des différents rapports et documents, les participants ouvrent le débat et les différents points à l'ordre du jour sont votés, sous la direction du président :

- Première décision : l'assemblée approuve le rapport financier énoncé. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Deuxième décision : l'assemblée approuve le budget destiné à l'achat de nouveaux jeux. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Troisième décision : les cotisations à l'année ont été augmentées à 20 euros par personne et 30 euros par couple. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Quatrième décisions : le règlement intérieur de l'association n'a pas pu être présenté à l'assemblée. Son vote a donc été annulé.

- Cinquième décision : l'association organisera les évènements suivants :

- Journée jeux a la MJC d'Ambérieu en Bugey le 13 décembre 2014
- Journée jeux au château des Allymes à Ambérieu en Bugey le 22 aout 2015

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Sixième décision : l'association participera à l'organisation du marathon du jeu organisé à la Guilde du jeu à Ambronay les 15 et 16 novembre 2014. Les membres suivants se sont déjà présentés pour y participer :

- Sandrine MOUILLAC
- Stéphane FUZIER
- Vincent CHABANIS
- Frédéric MEUNIER

Les autres participants éventuels doivent se manifester avant le 17 octobre 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Septième décision : l'association co-organisera une après-midi jeux en familles un dimanche par mois et organisera une soirée jeux tous les mercredis (sous réserve de disponibilité des locaux). Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Huitième décision : l'association ne rejoindra pas l'Entente Ludique. Cette résolution est adoptée à la majorité de 12 voix contre 3.

- Neuvième décision : l'association a décidé de mettre fin son partenariat avec la boutique Ain temps de jeu à Bourg en Bresse. La démarche de l'association étant de recentrer son activité à proximité d'Ambérieu en Bugey. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Dixième décision : l'association maintient son partenariat avec la boutique Ambarprix à Ambérieu en Bugey. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Onzième décision : l'association n'organisera pas de sessions de Troll Ball pour le moment, les arguments avancés étant le manque de participants et les contraintes d'assurance. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Douzième décision : l'association va refondre son logo et son site web afin de correspondre à une image plus "adulte". Cette tâche incombera aux membres Hugo VIRICEL et Romain LYONNET. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Treizième décision : l'assemblée approuve la modification de la composition du bureau, et mandate :

- Mme Sandrine MOUILLAC comme présidente pour un an
- Mr Stéphane FUZIER comme trésorier pour un an
- Mr Gilles NEYROUD comme trésorier adjoint pour un an
- Mme Loriane CLEMENT comme secrétaire pour un an
- Mr Hugo VIRICEL comme secrétaire adjoint pour un an

- Quatorzième décision : la prochaine assemblée générale se tiendra en juin 2015. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.

Le présent procès-verbal a été dressé et signé par le président et le secrétaire nommé pour cette séance.

ANNEXE : Liste des membres présents a l'assemblée générale

Magalie JARRIN

Martin GRIMMER

Sandrine MOUILLAC

Stéphane FUZIER

Vincent CHABANIS

Priscilla CONRAD

Olivier GROSSEAU

Marjolaine MOUILLAC

Sylvie NAESSENS

Jessica ERRE

Aurélie NEYROUD

Loriane CLEMENT

Hugo VIRICEL

Frédéric MEUNIER

Romain LYONNET